



## **Discours**

**Madame Bassima Hakkaoui**

**Ministre de la solidarité de la femme de la famille et de  
Développement Social**

**Royaume du Maroc**

**A la Conférence Internationale**

**« le rôle de la coopération internationale dans la lutte contre la  
violence sexuelle à l'égard des enfants »**

**Rome , les 29 et 30 novembre 2012**

**Madame la Présidente**

**Mesdames et messieurs**

Je suis très heureuse de prendre part à cette Conférence Internationale sur un thème d'une grande importance et qui demande une mobilisation mondiale à savoir « *le rôle de la coopération internationale pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants* ».

A cette occasion, je voudrais féliciter les organisateurs et le Conseil de l'Europe pour le choix de ce thème ainsi que la qualité scientifique des intervenants programmés dans cette rencontre.

Notre participation, à cette importante rencontre, s'inscrit dans le cadre de notre volonté à renforcer les liens de coopération avec le Conseil de l'Europe et les pays de la rive nord de la Méditerranée dans tous les domaines de développement humain durable en général et la protection des droits de l'enfant en particulier.

La coopération internationale dans le domaine des droits de l'enfant est une entrée stratégique pour la paix et la sécurité dans le monde.

**Mesdames et messieurs**

La violence sexuelle à l'égard des enfants est une atteinte directe à la dignité de l'enfant. C'est une violation grave des droits de l'enfant. C'est un phénomène à dimensions multiples qui revêt plusieurs formes en l'occurrence: harcèlement sexuel, viol, inceste, exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (prostitution, pornographie et trafic à des fins sexuelles...).

La préservation de la dignité et la protection de l'intégrité personnelle des enfants sont des valeurs universelles auxquelles notre pays ne cesse de réaffirmer son adhésion.

Le Royaume du Maroc conformément aux dispositions de sa constitution, établie selon une méthodologie démocratique inclusive et transparente, réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.

De ce fait, Notre pays a adhéré à toutes les conventions internationales ayant trait au droits de l'enfant, notamment :

- La convention internationale des droits de l'enfant depuis 1993,
- les deux protocoles facultatifs de la CDE : le protocole facultatif relatif à l'interdiction de la participation des enfants dans les conflits armés le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
- La signature du troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications en 2012.

Ajouté à cela l'ensemble des conventions qui ont été ratifiées par le Maroc en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, la protection des droits des personnes en situation du handicap et l'élimination du travail des enfants.

Convaincu de l'importance de la coopération mondiale dans ce domaine, le Maroc a aussi abrité en 2001 et 2004 en tant que point focal pour la région MENA pour le suivi des recommandations de Yokohama, la première et la deuxième conférences Arabo - Africaines contre l'exploitation, la violence et l'abus sexuels à l'égard des enfants.

### **Mesdames et messieurs**

Dans cet esprit d'engagement international, le programme gouvernemental 2012-2016 a accordé une grande importance à la question de promotion des droits de l'enfant à travers le renforcement de la réforme de la justice, l'harmonisation de l'arsenal juridique avec les conventions internationales, l'amélioration de la qualité de prise en charge, l'adoption du partenariat avec la société civile comme style et mode de gestion des programmes de développement.

La stratégie pour la lutte contre le phénomène des abus sexuels à l'égard des enfants s'inscrit aussi dans le cadre du Plan d'action National pour l'Enfance PANE 2006-2015 « Maroc digne de ses enfants », qui décline les engagements internationaux du Maroc en l'occurrence le Plan d'Action Mondial « Monde digne des enfants », adopté lors de la 27<sup>ème</sup> session extraordinaire des Nations Unies en mai 2002.

Ce Plan d'action constitue le référentiel des politiques publiques dans le domaine de l'enfance. De ce fait, l'intervention pour lutter contre la violence à l'égard des enfants s'articule autour de trois axes principaux :

1. La prévention et la sensibilisation
2. L'offre de service et la prise en charge
3. La gouvernance

Ces axes constituent des pistes de collaboration entre nos pays et un champs d'échange d'expertise, de bonnes pratiques et de la connaissance.

### **Mesdames et messieurs**

Au niveau de la prévention ; il est important de noter que la violence sexuelle à l'encontre des enfants demeure un phénomène complexe, caché et multidimensionnel, en effet :

- C'est un phénomène qui touche potentiellement toutes les catégories d'enfants. Mais la vulnérabilité chez les enfants en situation difficile est plus accrue : les enfants au travail, les enfants abandonnés, les enfants en situation de rue; les enfants placés en institution ;.....
- certains problèmes, caractérisant ce phénomène, rendent l'action de prévention difficile à savoir : (i) la difficulté du signalement : Les victimes ont peur de la stigmatisation, de

l'exclusion sociale ; **(ii)** la capacité des acteurs de proximité en terme de prise en charge et d'accompagnement des victimes et des familles

La prévention et la lutte contre ces violences sexuelles ne peuvent être efficaces que par une démarche qui prend en compte la complexité des causes du problème ainsi que les intérêts et les besoins des personnes concernées.

Ainsi cette facilité d'en parler dans notre pays est dû aux efforts entrepris en matière de :

- Réformes juridiques et modernisation de la justice qui ont facilité l'accès des femmes et des enfants à la justice ;
- Accès aux médias grâce à l'élargissement des champs des libertés d'expression que connaît notre pays ;
- Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles

C'est aussi le fruit des campagnes de communication et de sensibilisation menées par les acteurs publics et associatifs. Ces campagnes ont brisé le silence de plusieurs phénomènes tels que : l'exploitation sexuelle des enfants, la violence à l'égard des femmes, .....

### **Mesdames et messieurs**

Au niveau de l'offre de service ; actuellement, plusieurs acteurs gouvernementaux et associatifs entreprennent des projets et des initiatives pour lutter contre ce phénomène.

Plusieurs structures de proximité dédiées à la lutte contre la violence à l'égard des enfants ont été mises en place, nous citons à titre d'illustration :

- les Unités de Protection de l'Enfance
- Les Cellules de prise en charge des femmes et des enfants qui couvrent tous les tribunaux du territoire national
- Les Unités de prise en charge intégrée des femmes et des enfants victimes de violence au sein des hôpitaux publics et CHU, actuellement au nombre de 75
- Les cellules d'écoute et de médiation au sein des écoles
- Le Numéro de lutte contre la violence à l'égard des enfants de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant

Ajouté à cela, l'action des associations de proximité à travers des projets de centre d'écoute et des actions de sensibilisation et de communication pour la promotion des droits de l'enfant en partenariat avec les acteurs publics et avec l'appui de l'Initiative Nationale de Développement Humain, lancée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI en mai 2005..

Au niveau de la gouvernance ; la protection des enfants contre les violences sexuelles est un champ qui demande une mobilisation collective de tous les acteurs.

La nouvelle constitution et les droits humains qu'elle prône va donner une nouvelle impulsion à la promotion de la culture des droits de l'enfant.

Le Ministère, dans le cadre de sa stratégie 4+4 pour la période 2012-2016, en tant que mécanisme national de coordination des politiques publiques en matière de droits de l'enfant, ambitionne de mettre en place une politique publique de protection de l'enfance à travers :

- Le renforcement de la convergence et de la coordination intersectorielle des stratégies et programmes nationaux et territoriaux dans le domaine de l'enfance
- L'institutionnalisation des mécanismes de veille, de signalement et de prise en charge des enfants victimes de violences et l'appui aux initiatives de la société civile
- L'amélioration de la qualité de prise en charge des enfants en situation difficile par la réforme de la loi 14.05 relative à la gestion des établissements de protection sociale

Egalement, la mise en place du Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance stipulé dans les articles 32 et 162 de la constitution sera un organe qui assurera le suivi des politiques et le débat public sur toutes les questions relatives à la protection de l'enfance.

Ces chantiers prometteurs interpellent le développement du savoir faire et de l'expertise, demandent l'organisation des espaces d'échange entre société civile, gouvernement, parlement et les médias et exigent aussi le renforcement des liens de coopération à tous les niveaux.

### **Mesdames et messieurs**

L'atteinte des Objectifs millénaire de développement ne peut se faire sans une mobilisation collective pour la protection des droits des enfants et la lutte contre toutes formes de violences

Cet engagement irréversible de notre pays nous pousse à promouvoir toutes formes de coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée avec l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe et les agences spécialisées du système des Nations Unies telle que l'Unicef.

Aussi, Le Maroc adhère aux différents instruments internationaux de promotion des droits humains, c'est dans cette optique que la coopération avec le Conseil de l'Europe sur les questions de droits humains constitue une piste prometteuse.

A ce titre, je citerai la collaboration fructueuse avec le Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et de Développement Social pour l'organisation de la conférence régionale sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes organisée en septembre 2012 et les actions de coopération futures identifiées avec la Commission de Venise pour accompagner le Ministère dans les différents chantiers relatifs à la mise en application de la nouvelle constitution.

Notre conférence constitue aujourd'hui une grande opportunité pour développer des réflexions et des échanges de bonnes pratiques et aussi pour élargir les horizons de cette coopération avec le Conseil de l'Europe et le développement de la coopération sud-sud dans ce domaine.

Je souhaite plein succès à vos travaux

Je vous remercie